

## LOCATION

### Baux d'habitation soumis à la Loi du 6 juillet 1989 (conforme à la Loi ALUR) - Meublés et vides

	Honoraires TTC <i>A la charge du Bailleur</i>				Honoraires TTC <i>A la charge du Locataire</i>			
	T1	T2	T3	T4 et +	T1	T2	T3	T4 et +
• Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	8€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>
• Etat des lieux d'entrée	3€ /m <sup>2</sup>				3€ /m <sup>2</sup>			
• Entremise et Négociation	Forfait de 100€				Néant			

### Baux d'habitation NON soumis à la Loi du 6 juillet 1989

	<i>A la charge du Preneur</i>	
• Location à usage commercial, industriel, ou artisanal	10% TTC de la première période triennale	<b>Honoraires afférents aux visites, à la constitution du dossier, à la rédaction du bail et à l'établissement de l'Etat des lieux d'entrée</b>
• Location à usage professionnel	20% TTC du loyer annuel	
• Location de courte durée	10% TTC du loyer annuel	
	<i>A la charge du Bailleur</i>	<i>A la charge du Locataire</i>
• Boxes, parkings, garages, caves et dépendances	7,5% TTC du loyer annuel	7,5% TTC du loyer annuel

## GESTION

	<i>A la charge du Bailleur</i>	<i>A la charge du Locataire</i>
• Gestion sans assurance <i>Calculée sur le montant des loyers hors charges</i>	7,80% TTC	Néant
• Assurance GLI garantie des loyers impayés <i>Calculée sur la base de tout encaissement (loyer + charges)</i>	2,50% TTC	Néant

## PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

	<i>A la charge du Bailleur</i>	<i>A la charge du Locataire</i>
• Etat des lieux de sortie	2% TTC du loyer brut annuel dans la limite de 3€/m <sup>2</sup> de surface habitable	Néant
• Frais de clôture de compte <i>(Photocopies, clôture comptable, traitement des dossiers, édition de Grand Livre...)</i>	Forfait de 75€ TTC par lot	Néant
• Gestion de sinistre d'assurance	Forfait de 60€ TTC	Néant
• Vacation	84€ TTC de l'heure	Néant
• Frais établissement d'attestation CAF ou MSA	Néant	5€ TTC
• Frais d'envoi de courrier recommandé	15€ TTC à la charge du destinataire	

## TRANSACTION

Prix net vendeur	Honoraires TTC <i>A la charge de l'Acquéreur</i>
• Jusqu'à 100 000 €	7,00%
• De 100 001 € à 300 000 €	6,00%
• A partir de 300 001 €	5,00%
	<i>Frais de Notaire en sus</i>

## PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

• Vacation avis de valeur ( <i>succession, ISF...</i> )	Forfait de 150€ TTC
---	---------------------

## INFORMATIONS GENERALES

- Le Mandat est obligatoire
- La délivrance d'une note est obligatoire
- En cas de délégation de mandat, le barème applicable est celui du titulaire du Mandat initial
- Les honoraires de location sont dus à compter de la réalisation de la prestation